

## **Résultats des mises en candidature de l'élection générale de 2017**

### **Élu(e) par acclamation le 6 octobre 2017**

Poste de conseiller au siège # 1 :	M. Daniel Roy
Poste de conseiller au siège # 2 :	M. Marcel Bonneau
Poste de conseiller au siège # 3 :	M. Michel Massé
Poste de conseiller au siège #4 :	Mme Lynda Cusson
Poste de conseiller au siège # 5 :	Mme Mélanie Valois
Poste de conseiller au siège # 6 :	Mme Marie-Eve Massé

---

Julie Gagné  
Présidente d'élection

Province de Québec  
MRC d'Acton  
Municipalité du Village de Roxton Falls

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le 12 octobre 2017

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. Jean-Marie Laplante, maire et Mme Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 26, rue du Marché, **le lundi 16 octobre 2017 À 18H00.**

**Le lundi 16 octobre 2017 À 18H00**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. MMQ : adhésion à un contrat d'assurance collective pour 2018
2. RIAM : adoption des prévisions budgétaires pour 2018 MTQ : contrat mixte d'entretien – clause de renouvellement (voir lettre du MTQ jointe)
3. Régie intermunicipale de Roxton : déboursé pour les travaux de réfection de la toiture
4. Terrains appartenant à la succession de M. Jean-Paul Chicoine : position de la municipalité par résolution
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Roxton Falls ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2017.

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

### **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 16 octobre 2017 à 19H15, à la salle du conseil située au 26, rue du Marché à Roxton Falls.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2017.

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2017 À 18H30**

Tenue à la salle du conseil municipal  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Marcel Bonneau  
M. Michel Massé  
Mme Lynda Cusson  
Mme Mélanie Valois  
Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

243-10-2017

MMQ : adhésion à un contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité (ou MRC ou organisme) désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée

244-10-2017 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : adoption du budget pour l'exercice financier 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et le transmet à la municipalité pour adoption;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2018, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée

245-10-2017 MTQ : contrat mixte d'entretien –clause de renouvellement

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de communiquer avec la Ministère des transports pour clarifier la situation de la problématique entourant l'entretien des fossés. Le dossier sera à nouveau porté à l'attention du conseil d'ici décembre 2017, afin de tenir compte de la clause de renouvellement automatique de l'entente, en cas d'impossibilité d'en venir à une entente satisfaisante.

Adoptée

246-10-2017 Régie Intermunicipale de Roxton : déboursé pour les travaux de réfection de la toiture du centre communautaire

CONSIDÉRANT la résolution #220-09-2017;

CONSIDÉRANT QUE la Régie présente la facture des travaux réalisés à la toiture du centre communautaire, au montant net de 17 585\$;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité du Village de Roxton Falls est de 8 792.50\$, soit la moitié des coûts, l'autre moitié devant être assumée par la Municipalité du Canton de Roxton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 8 792.50\$ à la Régie intermunicipale de Roxton, à même le fonds général de la municipalité, afin de contribuer à la moitié des frais de réfection de la toiture du centre communautaire.

Adoptée

247-10-2017 Terrains appartenant à la succession de M. Jean-Paul Chicoine : position de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le maire informe les élus qu'un représentant des membres de la succession de M. Jean-Paul Chicoine s'est adressé à lui, pour offrir à la municipalité d'acheter la propriété de leur père pour des fins de développement futur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose déjà d'une réserve de terrains considérable, dont 14 terrains prêts pour la vente sur les rues des Lilas et des Pins et un autre terrain pouvant être subdivisé en une vingtaine de lot, lequel développement est encore à élaborer;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'indiquer à la succession de M. Jean-Paul Chicoine que la Municipalité du Village de Roxton Falls n'a pas l'intention de faire l'acquisition des terrains situés au 75 à 81, rue de l'Église.

Adoptée

Période de question

Aucune présence dans l'assistance.

248-10-2017

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h05.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

---

Jean-Marie Laplante  
Maire

---

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière